

# Procès-verbal du Conseil Municipal

**Séance du lundi 13 juillet 2026 à 19:00 à Mairie**

Quorum : 6

**Membres présents :**

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Christian LAVENIR , Alexis JONDOT

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC (donne pouvoir à : Jocelyne BILLONNET )

**Membres Absents :**

Marie-Agnès FUZY

**Président de séance :** Jean-René CHEVALLIER

**Secrétaire de séance :** Martine PETIT

**Ordre du jour de la séance :**

| Ordre | Texte ordre du jour                            | Nom du rapporteur |
|-------|------------------------------------------------|-------------------|
| 1     | Approbation du PV de la séance du 25 juin 2026 | Monsieur le Maire |
| 2     | Vote du Budget Supplémentaire 2026             | Monsieur le Maire |
| 3     | Mandat à l'ONF pour procéder à la facturation  | Monsieur le Maire |
| 4     | Aménagement de la forêt communale              | Monsieur le Maire |
| 5     | Questions diverses                             |                   |

Le conseil, après relecture, approuve le PV du conseil du 7 juillet à l'unanimité en apportant une précision sur la demande de vente de biens communaux aux Varennes. "Le conseil n'est pas favorable à la vente de parcelles de terrain des Varennes".

**Vote du Budget Supplémentaire 2026**

réuni sous la présidence de Jean-René CHEVALLIER vote les propositions nouvelles du Budget Supplémentaire de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : -72 893,78

Recettes : 74 665,22

Fonctionnement

Dépenses : -74 665,22

Recettes : -74 665,22

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 327 106,22 (dont 400 000,00 de RAR)

Recettes : 634 983,22 (dont 560 318,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : -74 665,22 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : -74 665,22 (dont 0,00 de RAR)

Adopté à l'unanimité

---

## **Mandat à l'ONF pour procéder à la facturation**

Monsieur le Maire expose aux conseillers,

VU la réforme de la facturation électronique (article 289 bis du CGI) imposant aux collectivités d'émettre leurs factures sous format électronique via Chorus Pro,

CONSIDERANT la proposition de l'ONF de continuer à assurer cette mission, à titre gratuit, par le biais d'un mandat de facturation reconnue par les comptables publics.

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de facturation des bois par l'ONF

Adopté à l'unanimité

---

## **Aménagement de la forêt communale**

Suite à la présentation du projet d'aménagement de la forêt communale par les services de l'ONF, le Maire et le Conseil Municipal prennent connaissance du document final d'aménagement de la forêt communale de Mazille d'une surface totale de 104,07 ha.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le document d'aménagement forestier pour la période 2023 - 2042 ;
- s'engage à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi ;
- demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du code forestier

Adopté à l'unanimité

---

## **Questions diverses**

Concernant les problèmes liés aux déchets, Jocelyne BILLONNET fera un compte-rendu suite à une réunion avec le SIRTOM.

Des poubelles individuelles seront distribuées aux habitants du lotissement "Le Vegny", 7 familles sont concernées.

Christian GAYRAL nous indique que la présentation du site internet de la commune sera faite le 22 juillet en mairie à 10h.

L'application Panneau Pocket est un succès.

En septembre aura lieu l'élection des représentants des Sites Clunisiens après recueil des candidatures.

Un recensement des biens communaux est à prévoir d'ici fin 2026, début 2027.

Lucie JACQUET nous renseigne sur l'agrandissement de l'Office du Tourisme de Cluny, et de la volonté de la ville d'intégrer les communes du secteur afin de promouvoir le Patrimoine et le tourisme.

Les chemins de randonnée de Mazille sont déjà répertoriés. Les panneaux de signalisation en place seront enlevés puis remplacés.

Il y a la possibilité de demander à la Communauté de Communes du Clunisois l'installation de panneaux cartes tables d'orientation.

Lucie apporte également des explications sur la nouvelle carte scolaire initiée par le Ministère. Le département de Saône-et-Loire fait partie des 18 départements pilotes sélectionnés pour définir les besoins et priorités. Des regroupements scolaires seront réalisés par le biais d'un questionnaire envoyé aux représentants.

Le propriétaire de "La Belle Etoile" a fait une demande pour installer des tables sur le trottoir devant son établissement, ainsi que l'autorisation pour les clients de se garer sur le parking de la nouvelle Mairie.

Après un courrier rédigé par M. le Maire pour conseil auprès des Maires de Saône-et-Loire, et de la DRI, ceux-ci déconseillent pour des raisons de sécurité.

Il est fait évocation d'appliquer des pénalités pour retard et/ou malfaçons constatés dans les travaux pour les entreprises concernées. Ce qui implique le report de la réception des locaux de la Mairie.

Un entretien entre M. le Maire et Mme CARTALLIER est envisagé afin de faire avancer la situation.

Séance clôturée à 22h30.

Le Secrétaire de séance,

Fait à Mazille,  
Le 16/07/2026 ,  
Le Maire